

Réunion du mardi 3 janvier 2012 à 18 heures

Présents : Mmes, DELFAU, TAVERA. MM. APARIS, BARDOC, COTES, DARBELET, PALISSE, PERRIER, PIRE.

Absents mais avaient donné procuration : Mme NUTILE à Mr PIRE & Mr BOYER à Mr APARIS,
Absents excusés : Mmes GHILARDI & LAUGIER. Mr CLEMENT.

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

Le PV la séance précédente est approuvé.

☞ **Virements de crédits** : Le conseil municipal approuve à l'unanimité les virements de crédits nécessaires à l'équilibre des dépenses de fonctionnement de l'année 2011.

☞ **Augmentation du prix de l'eau assainie** : Monsieur le Maire rappelle que le service de l'assainissement est en partie affermé, selon un contrat qui court jusqu'en 2016 et la part reversée à la SDEI est révisée annuellement selon les termes de ce contrat. Il faut donc prévoir de relever régulièrement le prix du m³ d'eau assainie, sous peine de voir ce service devenir déficitaire. Pour la facturation 2011, aucune hausse n'a été appliquée. Le Conseil Municipal, après délibération, approuve, par dix voix pour et une abstention, l'augmentation du prix de l'assainissement, dans les mêmes proportions que l'augmentation appliquée au prix de l'eau potable, pour les années 2012 et 2013.

Pour l'année 2012 : **1,01 € HT**

Pour l'année 2013 : **1,16 € HT**

L'abonnement annuel est porté à **28 €uros**.

☞ **Comptage et gestion des installations** : Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'appel d'offres lancé dans le cadre du schéma directeur de l'AEP, pour la prestation de service concernant :

1. Le suivi des comptages d'eau potable,
2. La surveillance et l'entretien des installations de production

Après analyse des offres reçues le Conseil Municipal retient l'offre de la Société Lyonnaise des Eaux.

☞ **Demande de subvention dans le cadre de la DETR 2012 pour les travaux d'aménagement de la mairie** : Le conseil municipal, par huit voix pour, deux voix contre et une abstention, approuve le projet s'élevant à **300 200 HT** ainsi réparti :

- Aménagements intérieurs : **210 200 €uros HT**, dont **46 200 €uros** concernant l'accessibilité et la sécurité,
- Aménagements extérieurs : **90 000 €uros HT**, dont **43 000 €uros**, concernant l'accessibilité et la sécurité

et sollicite l'aide de l'Etat dans le cadre de la DETR 2012, pour 40% du montant des travaux.

☞ **Bureaux d'études** : Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis reçus suite à la consultation lancée pour la mission de contrôle technique et la mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé pour les travaux d'aménagement de la future mairie.

Après avoir pris connaissance des devis présentés, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par huit voix pour, deux voix contre et une abstention, retient les offres de SOCOTEC pour :

- **4 800 €uros HT** en ce qui concerne la mission contrôle technique
- **2 200 €uros HT**, en ce qui concerne la mission CSPS

☞ **Questions diverses** :

- Une lettre de Monsieur le Président du Sénat, relative à un questionnaire mis à disposition des élus locaux sur le site Internet du Sénat, est distribuée à tous les conseillers municipaux

- Le conseil municipal à l'unanimité s'associe aux professionnels de la viticulture qui se mobilisent contre le projet de rendre totalement libéré à partir du 1^{er} janvier 2016, la plantation de vignes sur tout le territoire de l'Union Européenne.
- Monsieur Aparis transmet au conseil municipal les vœux de Monsieur Sauzet, conseiller général et de Mme Monsarat.
- Monsieur Bardoc informe le conseil municipal des dernières décisions prises au conseil syndical du SICTOMU pour l'acquisition de nouveau matériel pour collecte des déchets. Ce matériel sera installé en priorité sur les communes d'Uzès et de St Quentin la Poterie, en remplacement des colonnes « Restes ». Monsieur Bardoc propose de réactiver la commission communale « propreté du village » et d'y intégrer les membres du Conseil Municipal qui le souhaitent. Participeront aux réunions de cette commission : Mme Ghilardi, Mrs Cotès, Boyer, Darbelet et B. Perrier. La prochaine réunion aura lieu le lundi 23 janvier à 18 heures en mairie.
- Monsieur Darbelet rappelle que le mardi 24 janvier à 17 heures, aura lieu une réunion de la commission école pour un travail préparatoire sur le projet de construction de la future école.
- Madame Tavera informe le conseil municipal qu'elle a reçu de nombreuses marques de satisfaction de la part des aînés qui ont participé au repas du 17 décembre et que la distribution de boîtes de chocolats est très appréciée.
- Monsieur le Maire informe que les jeux seront installés à partir du 15 janvier sur l'aire de jeux créée à proximité de la micro crèche.
- Le Conseil Municipal a été interpellé sur l'incident lié à une battue aux sangliers le long du gardon, en zone habitée en bas du cimetière, et ce le samedi 31 décembre en début de matinée. Chacun a été étonné que des adultes, chasseurs déclarés, membres de l'Amicale, puissent agir de la sorte : utiliser des armes à feu, puissantes, dans une zone habitée. Les élus sont surtout surpris par le manque de rigueur et de respect des règles et par leur incapacité à analyser et à mesurer les risques. Heureusement les conséquences sont minimales. Il est bon de préciser, qu'en cas de récurrence, le conseil municipal engagera des procédures auprès des autorités. A ce titre les élus invitent les membres de l'Amicale des chasseurs de sangliers à une rencontre en mairie le mardi 17 janvier à 18 heures, salle du conseil.

La séance est levée à 19 heures 20